

ONE

**BULLETINS DE
NOTES SUR L'AIDE
AU DÉVELOPPEMENT
M É T H O D O L O G I E**

2020

Les bulletins de notes de ONE évaluent les plus grands donateurs bilatéraux au niveau international (ainsi que les institutions européennes) sur la base du volume de l'aide qu'ils distribuent et de la qualité des actions financées. Les notes de chaque pays sont établies en fonction de sept indicateurs rassemblés sous trois piliers – le volume de l'aide, le ciblage de l'aide et la qualité de l'aide. Les données utilisées sont celles de la dernière année disponible, qui varie d'un indicateur à l'autre.

PILIER	INDICATEURS	OBJECTIFS	ANNÉES DES DONNÉES
VOLUME DE L'AIDE	1.1 Aide publique au développement (APD) totale en pourcentage du revenu national brut (RNB)	0.7%	2019
	2.1 Part de l'APD dédiée aux pays les moins avancés (PMA)	50%	2018
CIBLAGE DE L'AIDE	2.2 Part de l'APD dédiée au capital humain (secteurs sociaux)	50%	2018
	2.3 Part de l'APD contribuant à l'égalité de genre	85%	2018
QUALITÉ DE L'AIDE	3.1 APD « de base »	100%	2018
	3.2 Transparence	100%	2018
	3.3 Alignement avec les objectifs du pays bénéficiaire	100%	2018

COMMENT LES DONATEURS SONT-ILS ÉVALUÉS PAR ONE ?

Les performances des donateurs sont évaluées selon l'approche de la « distance à parcourir », qui détermine la distance qu'il reste à parcourir par un donateur pour atteindre les différents objectifs prédéfinis. **Ces distances sont exprimées en pourcentage de l'objectif déjà atteint (de 0 à 100 %).** Les objectifs liés aux différents indicateurs proviennent d'accords internationaux ou de recommandations politiques existantes et reconnues sur ces sujets précis.

Pour chaque pilier, la note est la moyenne des différents indicateurs individuels, qui sont tous pondérés de manière égale. Étant donné que le pilier du volume de l'aide n'a qu'un indicateur, les notes de ce pilier et de cet indicateur sont les mêmes. La note associée à chaque pilier peut donc être considérée comme la distance moyenne parcourue vers les objectifs de financement, de qualité ou de ciblage. Un classement général des donateurs est également établi. Ce dernier est calculé en pondérant de manière égale *combien* les donateurs ont dépensé (50 % pour le volume de financement) et *comment* ils ont dépensé (25 % pour le ciblage et 25 % pour la qualité, pour un total de 50 %).

Comme d'autres indices, cette approche nous permet de comparer les performances, de produire des résultats basés sur les distances moyennes à parcourir par rapport aux objectifs, ainsi que de fournir un classement global des donateurs. La performance n'est toutefois pas relative, de sorte que la note d'un donateur ne dépend pas de ceux de ses pairs, mais uniquement de la distance qui le sépare de la réalisation des différents objectifs.

Pour faciliter l'interprétation des données, nous donnons une appréciation des notes des donateurs pour chaque pilier. Les résultats chiffrés sont donc transformés de la façon suivante:

De 90 à 100 %	De 80 à 90 %	De 70 à 80 %	De 60 à 70 %	De 50 à 60 %	Moins de 50 %
excellent	très bien	bien	assez bien	peut mieux faire	faible

POURQUOI CERTAINS PAYS DONATEURS NE SONT-ILS PAS INCLUS ?

Notre classification évalue les 20 plus grands donateurs bilatéraux du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et les institutions européennes. Le classement permet donc de comparer les performances de ces acteurs. À titre indicatif, une note totale pour les pays du CAD de l'OCDE est fournie pour chacun des indicateurs. Pour neuf des pays du CAD, les informations disponibles sur les indicateurs ne permettent cependant pas de fournir des résultats individuels. Il s'agit de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, du Luxembourg, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Slovaquie et de la Slovénie. Les pays donateurs non membres du CAD de l'OCDE ne peuvent à ce stade pas être inclus dans le classement non plus, faute de données comparables suffisantes.

INDICATEURS

1.1 APD NETTE TOTALE EN POURCENTAGE DU RNB

Cet indicateur a pour but d'évaluer les efforts des donateurs en termes de financement de l'aide en calculant le pourcentage de revenu national brut (RNB) dédié à l'aide publique au développement (APD).

L'objectif d'atteindre 0,7 % du RNB dédié à l'APD est l'objectif financier le plus connu pour l'aide internationale. Il a été établi en 1970 via une résolution de l'ONU, et les donateurs ont réaffirmé cet engagement à plusieurs reprises^[1]. Il a récemment figuré dans le Programme d'action d'Addis-Abeba pour le financement des Objectifs de développement durable (ODD) et les États membres de l'Union européenne prévoient de l'atteindre d'ici à 2030^[2].

Il existe d'autres manières de mesurer les « efforts des donateurs » (comme l'APD par habitant), mais le pourcentage de RNB dédié à l'APD reste l'indicateur le plus largement reconnu. Si cet indicateur ne reflète pas l'ensemble de la contribution d'un donateur à l'APD totale fournie aux pays en développement, il permet une comparaison juste des efforts des différents donateurs. La méthodologie de la distance à parcourir implique également l'évaluation des efforts par rapport à un objectif, ce qui rend impossible une comparaison uniquement basée sur le volume d'APD.

MÉTHODOLOGIE

Le rapport APD/RNB est calculé comme suit :

$$APD \text{ totale} / RNB$$

Les résultats par indicateur sont calculés en fonction de l'objectif de 0,7 % du RNB dédié à l'APD. Tout pays dépassant les 0,7 % se voit attribuer la note de 100 %.

Pour les institutions de l'UE, l'objectif de 0,7 % a été adapté et lié à la proportion actuelle de 20 % de l'APD collective dépensée par les institutions européennes^[3]. Sur la base de cette proportion et de l'engagement collectif des institutions et États membres de l'UE de dédier 0,7 % de leur RNB à l'APD d'ici 2030, l'objectif retenu pour les institutions européennes est fixé à 0,14 % du RNB total de l'UE (qui représente 20% des 0,7%).

SOURCES

Les données utilisées pour cet indicateur proviennent du Tableau 1 (« Flux totaux par donneur »)^[4] du CAD de l'OCDE sur le RNB des donateurs et le total des dépenses nettes d'APD. Les données sur l'APD utilisées sont calculées sur la base de la méthode de l'équivalent-don à partir des données de 2018.

Ce classement a été réalisé avec les dernières données disponibles. Pour les bulletins de notes de 2020, ce sont les chiffres préliminaires de 2019 (publiés en avril 2020) qui sont utilisés.

2.1 PART DE L'AIDE DÉDIÉE AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS

Cet indicateur a pour but d'évaluer le soutien de l'APD aux pays les plus pauvres: les pays les moins avancés (PMA). En se concentrant sur la part d'APD dédiée à ces pays, il évalue le degré de priorité donné aux pays confrontés aux plus grandes difficultés de développement par les donateurs.

La catégorie des PMA est définie par les Nations Unies. Il s'agit de pays disposant d'un faible niveau de développement socioéconomique et caractérisés par des capacités humaines et institutionnelles faibles, un revenu peu élevé et distribué de façon peu équitable et un manque de ressources financières^[5]. La liste actuelle des PMA inclut 47 pays, dont 33 sont en Afrique, 13 en Asie et dans le Pacifique et un en Amérique latine^[6].

L'objectif est que 50 % de l'APD totale soit dédiée aux PMA. Le Programme d'action d'Addis-Abeba reconnaît les besoins spécifiques des PMA. Le texte souligne la baisse de la part d'aide allouée à ces pays et félicite les donateurs qui se sont engagés à leur dédier au moins 50 % de leur APD (comme l'Irlande et la Belgique)^[7]. Il existe un objectif officiel de l'ONU pour l'aide aux PMA : entre 0,15 et 0,2 % de l'APD/RNB^[8]. Ce chiffre ne tient cependant pas suffisamment compte de l'aide totale dépensée par l'État en question. Si celui-ci respecte à la fois son engagement d'utiliser 0,7 % de son RNB en APD et le taux prévu par l'ONU de 0,2 % d'APD/RNB aux PMA, il verse à cette catégorie de pays moins de 30 % de son aide totale.

MÉTHODOLOGIE

La part de l'aide versée aux PMA est calculée sur la base de l'aide bilatérale et de l'aide multilatérale imputée.

$$\frac{(APD\ bilatérale\ totale\ aux\ PMA\ +\ APD\ multilatérale\ imputée\ totale\ aux\ PMA)}{APD\ totale\ pour\ tous\ les\ pays\ en\ développement}$$

Lors de l'évaluation de la part d'APD dédiée à des groupes de pays spécifiques (par ex. : PMA, pays à faibles revenus, États fragiles, etc.), certaines méthodologies se concentrent sur la partie d'APD « ventilable par pays ». Ce terme se réfère à la proportion d'APD pour laquelle le pays bénéficiaire est connu. Une partie de l'aide de tous les donateurs est en effet allouée à une catégorie intitulée « pays en développement, non spécifiés » qui ne permet pas de connaître le pays bénéficiaire. Certains types d'aide ne peuvent en effet pas être directement liés à un pays en développement particulier (comme la plupart des coûts internes au pays donateur) et les aides qui ciblent plus d'un pays ou d'une région.

Pour ses bulletins de notes, ONE calcule la part d'APD totale (bilatérale + multilatérale imputée), et non de l'APD totale ventilable par pays, étant donné que :

- La part d'APD totale « non spécifiée » varie d'un donateur à l'autre. Calculer la part de l'aide totale ventilable par pays reviendrait à évaluer selon des critères différents les efforts des donateurs pour soutenir les PMA. Par exemple, les pays qui dépensent moins d'APD à l'intérieur de leurs frontières devraient fournir une part plus importante de leur APD totale aux PMA pour atteindre l'objectif, par rapport aux donateurs dont les dépenses internes sont élevées.
- Les donateurs devraient améliorer la qualité de publication des données liées à leur APD, notamment en fournissant des données aussi détaillées que possible sur les pays bénéficiaires. Au cours des dernières années, le CAD a examiné des propositions qui permettraient d'associer un montant financier d'APD à plusieurs pays afin de réduire le montant de l'aide non ventilable par pays, mais aucune de ces propositions n'a été adoptée^[9]. Toutefois, certains membres du CAD ont recours à des alternatives à la logique du reporting qui ne permet de cibler qu'un seul pays du Système de notification des pays créanciers (SNPC), comme l'étalement des projets régionaux sur plusieurs lignes du SNPC afin de spécifier le pays bénéficiaire.
- Les bulletins de notes visent à encourager les donateurs à réduire au minimum les dépenses dans le pays donateur et tout autre coût qui ne soit pas directement lié aux dépenses dans les pays bénéficiaires. L'analyse du ciblage des pays par rapport au total de l'APD contribue à cet objectif.

SOURCES

Cet indicateur utilise les données sur les dépenses en aide bilatérale et multilatérale imputée du Tableau 2a (« Versements d'aide (APD) vers les pays et régions ») du CAD de l'OCDE^[10]. Les chiffres datent de l'année a-2 (deux ans avant l'année actuelle). Afin de pouvoir comparer avec les statistiques du CAD de l'OCDE, l'analyse est fondée sur la liste des PMA utilisée dans les statistiques sur l'APD.

2.2 PART DE L'APD DÉDIÉE AUX SECTEURS SOCIAUX

Le présent indicateur est conçu pour évaluer le soutien qu'apporte l'APD aux secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection sociale. En se concentrant sur la part d'APD allouée à ces secteurs, il examine le degré de priorité donné par les donateurs à l'investissement dans le capital humain. Le capital humain est un moteur essentiel de développement durable et de réduction de la pauvreté. Outre les retours économiques de ces investissements, il faut noter que des individus mieux éduqués et en meilleure santé sont bien plus à même de développer tout leur potentiel^[11]. La protection sociale – l'ensemble de politiques et programmes mis en œuvre pour réduire et prévenir la pauvreté tout au long de la vie – est un élément tout aussi important du développement durable^[12].

L'objectif de cet indicateur est que 50 % de l'APD ventilable par secteur soit dédiée aux secteurs sociaux. Il a été fixé en fonction des dépenses moyennes des gouvernements de l'OCDE dans ces mêmes secteurs^[13].

MÉTHODOLOGIE

La part d'aide allouée aux secteurs sociaux est calculée sur la base de l'aide bilatérale et multilatérale imputée. Notre méthodologie pour cet indicateur est centrée sur l'APD ventilable par secteur, puisque cela ne représente qu'une partie de l'aide^[14]. En se basant sur l'APD totale, on induirait une supposition implicite (et probablement incorrecte) selon laquelle l'aide non ventilable par secteur ne bénéficie jamais aux secteurs sociaux.

L'aide multilatérale sectorielle imputée ne fait pas l'objet de publications régulières par l'OCDE. Afin de fournir la représentation la plus complète possible de l'aide des donateurs aux secteurs sociaux, nous répliquons la méthodologie de calcul de l'OCDE pour les contributions multilatérales imputées par secteur^[15]. La méthodologie de l'OCDE comprend deux étapes importantes :

- La proportion des flux de chaque agence multilatérale vers un secteur donné (ressources de base uniquement) est calculée selon une moyenne des décaissements sur trois ans.
- La part obtenue à la fin de la première étape pour une agence donnée est appliquée aux contributions des donateurs aux ressources de base de cette agence. Ces étapes sont répétées pour tous les secteurs, agences et donateurs pertinents. Le montant qui en résulte représente les flux imputés des donateurs à un secteur particulier via les agences multilatérales.

Pour évaluer le volume d'APD qu'un pays donateur individuel verse aux secteurs sociaux, les codes-objets du CAD de l'OCDE suivants sont utilisés :

- Éducation : 11110 Politique de l'éducation et gestion administrative ; 11120 Équipements scolaires et formation ; 11130 Formation des enseignants ; 11182 Recherche en éducation ; 11220 Enseignement primaire ; 11230 Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes ; 11240 Éducation de la petite enfance ; 11250 Alimentation à l'école ; 11320 Enseignement secondaire ; 11330 Formation professionnelle ; 11420 Enseignement supérieur ; 11430 Formation technique supérieure de gestion. Les codes volontaires figurant dans la liste des codes SNPC sont également inclus.
- Santé : 12110 Politique de la santé et gestion administrative ; 12181 Éducation et formation médicales ; 12182 Recherche médicale ; 12191 Services médicaux ; 12220 Soins et services de santé de base ; 12230 Infrastructure pour la santé de base ; 12240 Nutrition de base ; 12250 Lutte contre les maladies infectieuses ; 12261 Éducation sanitaire ; 12262 Lutte contre le paludisme ; 12263 Lutte contre la tuberculose ; 12281 Formation de personnel de santé ; 12310 Lutte contre les MNT, général ; 12320 Lutte contre l'usage du tabac ; 12330 Lutte contre l'usage nocif de l'alcool et des drogues ; 12340 Promotion de

la santé mentale et du bien-être ; 12350 Autre prévention et traitement des MNT ; 12382 Recherche pour la prévention et le contrôle des MNT ; 13010 Politique/programmes en matière de population et gestion administrative ; 13020 Soins en matière de fertilité ; 13030 Planification familiale ; 13040 Lutte contre les MST et VIH/sida ; 13081 Formation de personnel en matière de population et de santé et fertilité.

- Protection sociale : 16010 Services sociaux ; 16050 Aide plurisectorielle pour les services sociaux de base. Les codes volontaires sous les codes SNPC sont également inclus.

(APD bilatérale totale aux secteurs sociaux + APD multilatérale imputée totale aux secteurs sociaux)

APD ventilable par secteur totale pour tous les pays en développement

SOURCES

Cet indicateur utilise les données du SNPC du CAD de l'OCDE et l'analyse de ONE pour l'aide multilatérale imputée. Pour les bulletins de notes de 2020, ce sont les chiffres de 2018 qui sont utilisés.

2.3 PART DE L'APD CONTRIBUANT À L'ÉGALITÉ DE GENRE

Cet indicateur évalue le soutien de l'APD à l'égalité de genre. L'allocation d'une plus grande part de l'aide aux besoins des femmes et des filles est cruciale pour s'assurer de la juste répartition des effets positifs du développement et afin de ne laisser personne pour compte. Atteindre de bons résultats en matière d'égalité de genre nécessite un financement adapté et durable.

L'objectif de cet indicateur est fixé à 85 % de l'APD bilatérale ventilable^[16]. Il est basé sur le Plan d'action sur l'égalité des sexes II de l'UE^[17], qui stipule que les nouveaux programmes devront viser 85 % de fonds pour lesquels l'égalité de genre est un but « principal » ou « important » d'ici 2020. Pour les bulletins de notes de ONE, cet objectif est cependant relatif aux flux et non au nombre de projets, et ne concerne pas uniquement les nouveaux financements mais l'ensemble des flux financiers.

MÉTHODOLOGIE

La part de l'aide qui contribue à l'égalité de genre est calculée sur la base des marqueurs de l'OCDE sur l'égalité de genre. Selon les lignes directrices, l'OCDE, un programme contribue à l'égalité de genre si parmi ses objectifs sont listés l'avancement de l'égalité de genre et l'autonomisation économique des femmes ou la réduction des discriminations et inégalités liées au sexe^[18]. L'aspect « égalité de genre » dans les programmes évalués à l'aide de ce marqueur est classé comme suit :

- Objectif significatif (valeur 1) : l'égalité de genre est un objectif important et délibéré du projet/programme mais elle ne constitue pas le principal motif de sa réalisation.
- Objectif principal (valeur 2) : l'égalité de genre constitue l'objectif principal du projet/programme et sa recherche détermine de façon fondamentale la conception de ce dernier et les résultats qui en sont attendus. Ce projet/programme n'aurait pas été entrepris en l'absence de l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Non orienté vers l'objectif (valeur 0) : Le projet/programme a été examiné au regard du marqueur mais il n'a pas été constaté qu'il visait l'objectif de l'égalité de genre.

La part de l'aide contribuant à l'égalité de genre est calculée selon la formule :

(Total de l'APD avec objectif principal + total de l'APD avec objectif significatif)

APD bilatérale ventilable totale

SOURCES

Cet indicateur utilise les données sur les versements d'APD du SNPC du CAD de l'OCDE. Pour les bulletins de notes de 2020, ce sont les chiffres de 2018 (publiés en février 2020) qui sont utilisés.

3.1 POURCENTAGE D'APD DE BASE

Cet indicateur a pour but d'évaluer les efforts de développement en excluant certaines dépenses internes aux pays donateurs ne présentant pas d'avantage clair pour les pays bénéficiaires. Il exclut les types de flux qui impliquent peu ou pas d'effort budgétaire et les autres éléments qui ne contribuent pas selon ONE à la réduction de la pauvreté ou à l'amélioration du bien-être dans les pays en développement^[19]. Cet indicateur exclut donc l'allègement de la dette, les bourses et autres frais d'écolage dans le pays donateur, ainsi que les coûts liés à l'accueil des réfugiés au sein des pays donateurs.

L'exclusion de ces tranches d'aide de l'APD « de base » n'implique pas un jugement sur leur utilité globale. Nombre de ces dépenses sont en effet utiles et peuvent même avoir été pensées dans un but humanitaire. Toutefois, elles ne représentent pas un financement bénéficiant directement aux pays en développement ou nécessairement aligné sur leurs priorités.

L'allègement de la dette est la réorganisation d'une créance afin de limiter le fardeau endossé par les pays en développement. Cela peut prendre la forme de rééchelonnements, de refinancements, d'annulations, de conversions ou de rachats de la dette^[20]. L'allègement de dette est de toute évidence un outil de soutien très utile pour les pays n'arrivant pas à honorer leurs engagements ou qui risquent un défaut de paiement. Ces actions ne résultent cependant pas en une augmentation des fonds disponibles pour le développement, même si elles impliquent une réduction des dépenses consacrées au remboursement dans les pays en développement. En outre, la méthodologie actuelle de comptabilisation de l'allègement de la dette dans les statistiques de l'APD rend possible, voire probable, une double comptabilisation des flux de l'APD^[21].

Les coûts liés aux étudiants sur le territoire des pays donateurs combinent bourses et autres frais d'écolage dans le pays en question. Les bourses peuvent être extrêmement bénéfiques aux étudiants issus de pays en développement. Pourtant, leur impact sur le développement est souvent remis en question, étant donné qu'elles impliquent des dépenses bien plus élevées que l'enseignement et la formation dans les pays en développement ou que des investissements dans les systèmes éducatifs des pays bénéficiaires, qui auraient un impact à plus long terme^[22]. L'objectif des frais imputés aux étudiants vis-à-vis du développement est encore plus contestable puisqu'il s'agit de coûts indirects calculés sur la base de statistiques sur les étudiants de pays éligibles à l'APD au sein d'établissements éducatifs dans les pays donateurs. À l'OCDE, le secrétariat du CAD a traditionnellement considéré que ces coûts ne devraient pas être inclus dans les flux du CAD^[23].

Les coûts liés aux réfugiés dans les pays donateurs ont clairement une motivation humanitaire, mais pas d'orientation aussi explicite concernant le développement. Les donateurs devraient incontestablement dédier les fonds nécessaires aux besoins des réfugiés présents sur leurs territoires. Ces dépenses ne sont toutefois pas clairement liées au développement économique dans les pays en développement. Elles sont donc exclues de notre évaluation des efforts de développement réels.

L'objectif pour cet indicateur est fixé à 100 %, afin d'encourager les donateurs à maximiser leurs efforts.

MÉTHODOLOGIE

L'APD « de base » est calculée en soustrayant diverses dépenses internes à l'APD nette totale.

$$\frac{APD \text{ nette totale} - (BFE + AD + CAR)}{APD \text{ nette totale}}$$

Où :

- BFE = bourses et autres frais d'écolage dans le pays donateur
- AD = allègement de la dette, total (1.A.6)
- CAR = coûts liés à l'accueil des réfugiés dans le pays donateur (1.A.8.2)

Les notes sont calculées en fonction de l'objectif de 100 % d'APD « de base ».

SOURCES

Cet indicateur utilise les données sur les décaissements nets d'APD et les dépenses dans les pays donateurs du Tableau 1 (Flux totaux pas donneur) du CAD de l'OCDE ^[24]. Les données disponibles les plus récentes sont utilisées. Comme les coûts étudiants dans les pays donateurs ne sont pas comptabilisés dans les communiqués préliminaires d'avril, ce sont les données finales de l'année a-2 qui sont utilisées. Pour les bulletins de notes de 2020, ce sont les chiffres de 2018 (publiés en février 2020) qui sont utilisés.

3.2 TRANSPARENCE

Cet indicateur est conçu pour évaluer la transparence des données liées au développement fournies par les donateurs. Des informations en libre accès, publiées de manière régulière et dès qu'elles sont disponibles sont des éléments essentiels pour assurer une bonne planification et coordination, un transfert de savoirs efficace et pour améliorer la redevabilité. Tous les donateurs se sont engagés sur les questions de transparence à Busan lors du Quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, puis dans le cadre du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

Cet indicateur est basé sur les résultats de l'Indice de transparence de l'aide (ATI) de Publish what you fund (PWYF)^[25]. L'ATI a été créé pour accroître la sensibilisation face à la transparence et aux standards de données ouvertes aux niveaux national, régional et international, en se fondant notamment sur l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA)^[26]. Il évalue les actions d'environ 45 agences de développement, suite aux engagements des donateurs de rendre plus transparentes les données de l'aide au développement. L'indice est composé de cinq aspects :

- Planification organisationnelle et engagements
- Finances et budgets
- Performances
- Harmonisation des données sur le développement
- Paramètres des projets

L'ATI n'évalue pas chaque agence ou donateur, mais se concentre sur les agences qui distribuent de grands volumes d'APD (au moins 1 000 milliards de dollars par an) et/ou les agences qui jouent un rôle important dans l'établissement des politiques d'aide ou de développement dans leurs pays, régions ou secteurs spécialisés respectifs. Ce cadre permet une bonne compréhension des performances générales des différents donateurs en matière de transparence.

L'objectif de cet indicateur est de 100 %, afin d'encourager les donateurs à se conformer aux normes internationales de transparence de l'aide.

MÉTHODOLOGIE

Les bulletins de notes utilisent une moyenne pondérée des résultats ATI pour toutes les agences liées à un donateur pour lesquelles il existe des données. La pondération des notes de chaque agence est déterminée par la part de l'APD du donateur qui transite par cette agence (sur le total envisagé par l'ATI)^[27].

$$\sum_a \left(ITA_a * \frac{APD\ totale_a}{APD\ totale_d} \right)$$

Où :

- ITA = résultat de l'Indice de transparence de l'aide
- a = les agences d'un donateur
- d = le donateur

SOURCES

Cet indicateur utilise les données de l'Indice de transparence de l'aide de Publish What You Fund. Les chiffres pour l'indice de 2020 datent de la collecte 2019-20. Les données de pondération pour chaque agence proviennent du SNPC du CAD de l'OCDE, sauf quand PWYF utilise une source différente^[28]. Pour les bulletins de notes de 2020, ce sont les chiffres de 2018 (publiés en février 2020) qui sont utilisés.

3.3 ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DU PAYS BÉNÉFICIAIRE

Cet indicateur évalue la part des nouvelles interventions bilatérales d'un donateur qui s'alignent avec les objectifs de développement et les résultats définis par les pays bénéficiaires, comme prévu par l'ODD 17.15. Cet ODD prévoit le « recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays »^[29]. L'utilisation de cadres de résultats propres aux pays pour la définition des objectifs est un aspect clé de l'appropriation des politiques de développement par le pays et d'une coopération au développement efficace, comme souligné par le Quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de Busan.

Cet indicateur utilise des données et analyses du suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement pour l'Indicateur 1a^[30]. Il s'agit d'une moyenne de trois éléments :

- Alignement au niveau des objectifs : le pourcentage des interventions de développement dont les objectifs sont tirés des cadres de résultats dirigés par les pays
- Alignement au niveau des résultats : le pourcentage des indicateurs de résultats contenus dans les interventions de développement qui sont tirés des cadres de résultats dirigés par les pays
- Alignement au niveau du suivi et des statistiques : le pourcentage des indicateurs de résultats dont le suivi sera effectué en utilisant les sources et les systèmes de suivi gouvernementaux^[31].

L'objectif pour cet indicateur est fixé à 100 % de nouvelles interventions, conformément aux engagements des donateurs pour un alignement complet dans le cadre du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

MÉTHODOLOGIE

Cet indicateur utilise les données du suivi 2018 du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement pour l'Indicateur 1.a.

SOURCES

Cet indicateur est issu du dernier suivi OCDE/PNUD pour le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, disponible dans les Profils de la Coopération pour le développement 2019 du CAD de l'OCDE^[32].

NOTES

1. OCDE (2015). « L'objectif de 0.7% APD/PNB - un historique ». <https://www.oecd.org/fr/cad/stats/lobjectifde07apdpnb-unhistorique.htm>
2. Nations Unies (2015). « Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement », p. 26. https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/L.82&Lang=F
3. Commission européenne (2018). « Un cadre financier pluriannuel nouveau et moderne pour une Union européenne qui met en œuvre ses priorités avec efficacité au-delà de 2020 ». Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil, p.13. https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/communication-new-modern-multiannual-financial-framework_fr.pdf
4. OCDE (n.d) « Tableau1(Flux totaux par donneur) ». <https://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=TABLE1&lang=fr>
5. UN-OHRLLS (2013). « About LDCs » Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. <http://unohrlls.org/about-lDCs/>
6. Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao (Laos), République unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sud-Soudan, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen et Zambie.
7. Nations Unies (2015). « Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement », p. 27.
8. Plus récemment établi dans l'ODD 17.2: « Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés. »
9. Groupe de travail du Comité d'aide au développement (CAD) sur les statistiques de financement du développement (2018). "Proposal To Introduce A Multiple Country Coding In the CRS". [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT\(2018\)46&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT(2018)46&docLanguage=En)
10. OCDE (n.d) « Tableau 2a (Versements d'aide vers les pays et régions.) <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A>
11. Entre 10 et 30 % des différences du produit intérieur brut (PIB) par habitant sont attribuables aux différences d'investissements dans le capital humain entre les pays. C.T. Hsieh and P.J. Klenow (2010). 'Development Accounting'. American Economic Journal: Macroeconomics 2(1): pp.207-23. <http://klenow.com/DevelopmentAccounting.pdf>. Pour en savoir plus sur le rôle crucial des investissements dans le capital humain, se référer au rapport de la Banque mondiale (2018) : « Projet pour le capital humain ». <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/30498/33273FR.pdf?sequence=8&isAllowed=y>
12. OIT (2017). « Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 : Protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable », page 2 https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_624892.pdf
13. Aucun objectif international sur la dépense dans l'aide n'existe pour ces secteurs. La récente étude de l'Overseas Development Institute (ODI) sur les investissements nécessaires pour en finir avec l'extrême pauvreté utilise également un objectif de 50 % d'aide pour ces secteurs : M. Manuel, H. Desai, E. Samman et M. Evans (2018). 'Financing the end of extreme poverty'. <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/12411.pdf>
14. L'aide sectorielle fait référence à la part de l'aide qui peut être allouée à un secteur spécifique tel que la santé ou l'éducation. L'aide non sectorielle comprend l'appui budgétaire général, les actions liées à la dette, l'aide humanitaire et les dépenses des donateurs.

15. Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'OCDE, voir : <https://www.oecd.org/fr/cad/stats/methodologiedelocdepourcalculerlescontributionsmultilateralesimputeesparssecteur.htm>
16. L'APD bilatérale est un terme qui identifie les programmes pouvant être sélectionnés et annotés du marqueur genre du Comité d'aide au développement. Pour certains types d'aide, tels que l'appui budgétaire général, les contributions de base aux institutions multilatérales, les coûts relatifs aux étudiants, l'allègement de la dette ou les aides aux réfugiés dépensées sur le territoire du donateur, il est impossible d'évaluer les intentions des donateurs en matière d'égalité de genre. Ces aides ne sont donc pas éligibles à la sélection et au marqueur.
17. Commission européenne (2017). 'EU Gender Action Plan II: Egalité entre les femmes et les hommes et autonomisation des femmes : Transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'Union européenne 2016-2020'. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2018/621889/EPRS_ATA\(2018\)621889_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2018/621889/EPRS_ATA(2018)621889_FR.pdf)
18. OCDE CAD (2019). « Aide à l'appui de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation des femmes – graphiques par donneur » <http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/themes-financement-developpement/Aide-egalite-homme-femme-2018.pdf>
19. On entend par « flux d'aide publique au développement » tous les flux de ressources qui sont fournis aux pays et territoires sur la liste des bénéficiaires de l'APD, ou à des institutions multilatérales, dans le but premier de favoriser le développement économique et le niveau de vie des pays en développement. Ces flux sont par nature préférentiels. OCDE (2019). « Aide publique au développement : définition et champ couvert ». <https://www.oecd.org/fr/cad/stats/aidepubliqueaudeveloppementdefinitionetchampcouvert.htm>
20. OCDE (2018). 'Converged Statistical Reporting Directives for the Creditor Reporting System (CRS) and the Annual DAC Questionnaire'. DAC Working Party on Development Finance Statistics. [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT\(2018\)9/FINAL&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT(2018)9/FINAL&docLanguage=En)
21. La nouvelle méthode qui consiste à ne compter que l'élément « don » des prêts d'APD tient compte du risque de défaut de paiement futur à partir du moment où le prêt est accordé. L'APD pourrait donc être comptabilisée une fois via le crédit supplémentaire accordé aux donateurs en raison du risque de non-remboursement et une nouvelle fois lorsque le prêt n'est pas remboursé.
22. À titre d'exemple voir : J. Vanheukelom, S. Migliorisi, A. Cangas, N. Keijzer et E. Spierings (2012). 'Reporting on Development: ODA and Financing for Development'. European Centre for Development Policy Management. https://www.die-gdi.de/uploads/media/Reporting_on_Development_2012_0107452_final.pdf; et E. Legault (2011). 'Beyond Busan 2: Should imputed student costs and scholarships be counted as aid?' World Education Blog. <https://gemreportunesco.wordpress.com/2011/11/28/beyond-busan-2-should-imputed-student-costs-and-scholarships-be-counted-as-aid/>
23. OCDE (2013) 'The Evolution of Official Development Assistance: Achievements, Criticisms and a Way Forward'. OCDE Documents de travail sur la coopération au développement. <http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/EvolutionofODA.pdf>
24. OCDE (n.d) « Tableau 1 (Flux totaux par donneur) ». <https://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=TABLE1&lang=fr>
25. Pour accéder aux résultats de l'Indice, voir : <https://www.publishwhatyoufund.org/the-index/>. Pour plus d'informations sur la méthodologie de PWYF voir : https://www.publishwhatyoufund.org/wp-content/uploads/2018/02/2018-Aid-Transparency-Index-technical-paper_updated-180212.pdf
26. Même si la publication de données selon les normes de l'IITA n'est « pas une condition nécessaire ni suffisante » pour l'inclusion dans l'Indice de transparence de l'aide, estime PWYF, l'indice s'appuie avant tout sur les données publiées sur le registre de l'IITA, sauf si les données ne sont accessibles que sur le portail du donateur ou si celui-ci contient une version plus récente des données.
27. La couverture varie grandement d'un donateur à un autre, allant de 15 % à 100% de toute l'APD déboursée par les agences évaluées par l'Indice. En moyenne, les agences évaluées par l'Indice ont déboursé 70 % de l'aide versée par les donateurs examinés.
28. C'est le cas des agences des institutions de l'UE (EUOCO, DEVCO, NEAR), pour lesquelles les données sur les dépenses sont extraites du site Internet de la Commission européenne (https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/file_import/echo_aar_2017_final.pdf (p. 50) ; https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/annual-report-2018-swd_en.pdf (p. 348)) et pour PEPFAR (<https://data.pepfar.gov/financial>), pour lequel les données sont extraites du portail PEPFAR.

29. UN.org. (2015). 'Sustainable Development Goal 17'. Sustainable Development Goals Knowledge Platform. <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg17>
30. Pour plus d'informations sur le suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, voir : 'About Global Partnership Monitoring'. <http://effectivecooperation.org/monitoring-country-progress/what-is-global-partnership-monitoring/>
31. Pour plus d'informations sur cet indicateur ou le suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, voir : <http://dashboard.effectivecooperation.org/viewer>
32. OCDE. « Les Profils de Coopération au Développement ». https://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/les-profils-de-cooperation-au-developpement_5cd4ba84-fr